

Objectif de la politique

A- Définir le positionnement de la BTLF quant au traitement et au transfert de données documentaires et commerciales échangées au sein de la chaîne du livre au Québec.

B- Préciser quelles sont les données dont la BTLF a besoin pour alimenter son catalogue en ligne Memento ainsi que pour répondre aux besoins spécifiques de divers fournisseurs et destinataires de métadonnées.

C- Proposer une assise politique officielle aux opérations de traitement, de suivi et d'accompagnement et la traduire en procédures détaillées.

1- Objectif du référencement

1.1- Le référencement à la BTLF vise à signaler les produits de l'édition francophone, notamment et principalement les livres en langue française publiés chez les éditeurs québécois et canadiens. Il n'a pas comme objectif d'énumérer la totalité de l'offre d'articles divers en vente au détail en librairie.

1.2- Un des mandats de la BTLF est de favoriser l'échange de métadonnées structurées et normalisées entre les partenaires de la chaîne du livre.

1.3- La BTLF n'a pas comme mandat de créer la métadonnée. Elle œuvre plutôt dans son redressement, sa normalisation et sa diffusion. L'un des objectifs du référencement effectué à la BTLF est d'alimenter son catalogue en ligne Memento et les différentes API permettant de diffuser la donnée vers d'autres constituantes.

2- Admissibilité au référencement

2.1- Pour être référencé à la BTLF, un livre doit remplir deux conditions :

- Avoir été ou être sur le point d'être publié en français par un éditeur inscrit au *Bottin des éditeurs francophones canadiens* de la BAnQ ou alors au *Répertoire ISBN des éditeurs canadiens* de BAC, si l'éditeur publie également en anglais. "Être sur le point d'être publié" signifie proposer un ouvrage qui possède : 1- un ISBN assigné, 2- un titre fixé, 3- une date de parution définie, même si elle n'est que temporaire.
- Prévoir être mis en marché et/ou être disponible à l'achat, même gratuitement, au Québec ou au Canada.

2.2- La BTLF peut également référencer les documents en français édités à l'étranger, mis en marché au Québec/Canada avant son marché d'origine ainsi que les documents en français édités à l'étranger mais non référencés à l'étranger et mis en marché au Québec/Canada. Les ouvrages étrangers disponibles à la vente au Québec mais non référencés par ses partenaires français sont alors pris en charge par la BTLF.

2.3- Aucun livre sans ISBN-13 ne sera accepté.

2.4- Exceptionnellement, la BTLF peut référencer la version en anglais d'un ouvrage en français publié par un éditeur inscrit au *Bottin des éditeurs francophones canadiens* de la BANQ ou alors au *Répertoire ISBN des éditeurs canadiens* de BAC. La version en français du livre doit déjà avoir été publiée, ou être publiée simultanément. Le délai de traitement de 2 à 10 jours ouvrables ne s'applique toutefois pas aux ouvrages en anglais. Ceux-ci seront traités selon la priorisation réalisée par la BTLF.

À noter que les systèmes de la BTLF sont conçus pour gérer des titres en français. Il se peut que des indicateurs pertinents pour le livre en anglais ne soient pas gérés.

La BTLF se réserve le droit d'établir une limite de titres advenant un grand volume de publications en anglais. Dans une telle situation, cette limite sera communiquée aux éditeurs et ceux-ci seront invités à se tourner vers les ressources existantes pour la diffusion des livres en anglais.

3- Responsabilité de l'envoi des données

3.1- Par défaut, et à moins d'avis contraire explicitement manifesté, l'envoi des informations descriptives (ou bibliographiques) est de la responsabilité des éditeurs, à moins qu'ils aient confié la gestion de leurs métadonnées à un tiers.

3.2- La responsabilité de l'envoi de données descriptives, de données commerciales et de données visuelles d'accompagnement doit être clairement définie avant que ne débute le traitement des données. Il incombe aux parties impliquées dans le partage et la délégation des responsabilités de s'entendre préalablement sur la répartition des rôles.

3.3- Si, à la suite d'une entente tacite ou formelle, le diffuseur (ou le distributeur/diffuseur) envoie les données descriptives à la place de l'éditeur, il devrait soumettre toute l'information obligatoire mentionnée dans le gabarit éditeur. Dans cette éventualité, le distributeur est tenu d'envoyer une information conforme aux règles Onix, sous risque de voir les envois rejetés lors de la validation automatisée.

3.4- En cas de délégation de responsabilité pour l'envoi de données descriptives, la BTLF n'acceptera aucune donnée sans que les deux parties concernées aient signifié à la BTLF un avis à cet effet.

3.5- La BTLF ne transige pas avec les auteurs.

3.5.1- Seuls les éditeurs, ou leurs représentants délégués, peuvent apporter des changements aux données descriptives. Les auteurs proprement-dits n'ont pas accès au formulaire de l'Espace éditeur ni à un FTP dédié.

3.5.2- Les données reçues directement des auteurs par d'autres moyens que ceux susmentionnés (ex. : par courriel, etc.) sont systématiquement écartées.

3.5.3- Comme les auteurs dits "auto-édités" sont normalement inscrits au *Bottin des éditeurs francophones canadiens* de la BANQ et possèdent au moins une racine ISBN, la BTLF les considère comme des éditeurs.

3.6- La publication à "compte d'auteur" n'a aucun impact sur le référencement à la BTLF. Les modalités particulières de contrats ou de rémunération entre un auteur et un éditeur (même si l'auteur est son propre éditeur) ne sont pas pertinents dans le contexte du référencement. Tous les auteurs sont, d'une façon ou d'une autre, associés à un éditeur, à une marque et à au moins un ISBN. Ils peuvent au besoin, assumer les rôles de diffuseurs et/ou distributeur.

4- Normes, référentiels et identifiants

4.1- La BTLF s'appuie sur les normes internationales ainsi que sur quelques normes nationales dûment reconnues. La BTLF utilise des identifiants internationaux lorsqu'ils existent et des identifiants locaux, principalement les siens, pour pallier les autres besoins.

4.2- Les données descriptives sont présentées selon les concepts et la terminologie déployés par EDItEUR dans son format XML d'échange Onix. Outre la terminologie en anglais proposée par EDItEUR, la BTLF privilégie les traductions des listes Onix en français québécois qui témoignent des usages en cours chez les acteurs du milieu du livre au Québec (voir Annexe A).

4.2- Comme membre du *Onix International Steering Committee*, la BTLF diffuse, met à jour, et coordonne l'implantation des mises à jour de l'Onix chez les organismes producteurs de métadonnées sur le livre, au Québec et au Canada francophone.

4.3- Pour usage dans Memento et pour diffusion à l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre, les référentiels d'autorités de noms de personnes, de noms de collectivités, de collections et de séries, de marques et d'éditeurs, de diffuseurs et de distributeurs et de sujets d'indexation proposés par la BTLF sont les seuls acceptés outre ceux susmentionnés. La BTLF s'applique à ce que leur emploi se généralise dans l'ensemble de la chaîne du livre au Québec.

5- Inscription préalable des éditeurs, des marques, des collections et des collaborateurs

5.1- Pour qu'un ouvrage soit référencé à la BTLF et apparaisse dans le catalogue Memento, divers référentiels doivent avoir été préalablement enregistrés et nommés de façon univoque :

5.1.1- La marque à laquelle le ISBN appartient doit avoir été préalablement enregistrée en bonne et due forme à la BTLF. La marque (*Imprint* en anglais, ainsi que dans l'Onix) est l'inscription bibliographique inscrite sur la page couverture et/ou la page de titre du livre. C'est l'information connue du grand public (voir Annexe B).

5.1.2- L'éditeur auquel appartient la marque doit avoir été inscrit. L'éditeur (*Publisher* en anglais ainsi que dans l'Onix) est le nom de l'entreprise qui possède la marque.

5.1.3- Aucune information relative à des collections et/ou séries ne sera enregistrée avant que les collections et séries aient été inscrites à la BTLF sous leurs marques respectives. Les collections et les séries sont liées aux marques et non pas aux éditeurs (voir Annexe B).

5.1.4- La BTLF fait le suivi des auteurs et des collaborateurs associés à chacun des éditeurs. Les nouveaux auteurs (ceux qui n'ont jamais publié ou qui ne sont pas mentionnés dans Memento) doivent être inscrits au référentiel général des auteurs et collaborateurs. Ils peuvent cependant être inscrits au fur et à mesure et non pas préalablement.

5.2- Des irrégularités sur l'appartenance des ISBN à une marque entraînent le rejet de la donnée.

6- Données à transmettre

6.1- Les informations descriptives nécessaires à l'affichage dans Memento sont définies par les Gabarits BTLF Onix 3.0.7 (documents disponibles sur demande) ainsi que par l'onglet Données obligatoires du formulaire en ligne de l'Espace éditeur (inscription gratuite).

6.2- Les données commerciales essentielles à l'affichage des ouvrages dans le catalogue Memento sont décrites dans le Gabarit CSV BTLF de données commerciales ainsi que dans les Gabarits BTLF Onix 3.0.7 (disponibles sur demande).

6.3- Les ouvrages publiés dans Memento avec une information minimale peuvent être bonifiés en tout temps par l'ajout de données bibliographiques et d'enrichissement.

6.4- Les ouvrages dont les informations minimales nécessaires au référencement n'ont pas été reçues ne seront pas ajoutés à la base Memento tant que l'information nécessaire n'aura pas été acheminée à la BTLF.

6.5- Les données descriptives qui ne sont pas accompagnées de données commerciales minimales ne peuvent être affichées dans Memento. Les données commerciales minimales sont la date de mise en marché, le prix sans taxe et le statut de disponibilité (voir Annexe C).

7- Délais de réception et de traitement

7.1- Afin que les ouvrages soient correctement traités et référencés, la BTLF doit recevoir les informations signalétiques sur les livres à paraître au moins (3) mois avant publication mais pas plus tôt que sept (7) mois avant la date prévue de mise en marché de l'ouvrage.

7.2- Les métadonnées reçues trop à l'avance sont écartées. Le cas échéant, il appartiendra à l'expéditeur de renouveler l'envoi de données.

7.3- Le délai de traitement est généralement de cinq (5) jours ouvrables après la réception de l'information minimale. Il est souvent moindre. Durant certaines périodes achalandées, notamment pendant les semaines précédant le Salon du livre de Montréal, les délais peuvent être plus longs. En cas de délais indus, la BTLF en avise ses partenaires.

7.4- En cas d'arriéré de traitement, les ouvrages sont traités en fonction de la proximité de leur date de mise en marché.

7.5- Les ouvrages dont les métadonnées ne requièrent aucun ou peu de travail de correction sont ajoutées rapidement à la base Memento. Ils sont traités plus rapidement que les ouvrages qui nécessitent du redressement ou, dans de très rares cas, de la complétion de données.

7.7- Au 1^e mars 2020, la base de données de Memento est hébergée en Europe. Dans les conditions techniques actuelles, les "urgences de référencement" ne peuvent être diffusées sur Memento à moins

de deux (2) jours ouvrables. Les données reçues et traitées par la BTLF doivent être expédiées vers l'Europe et indexées avant diffusion sur le catalogue en ligne. Le délai de deux (2) jours est incompressible.

Veillez également consulter :

l'annexe A pour tout ce qui concerne les supports et les formats référencés ou non référencés à la BTLF ;

l'annexe B afin d'obtenir des précisions techniques sur les données descriptives (transmission des données, formats admissibles, marques et éditeurs, identifiants, fichiers joints, indexation) ;

l'annexe C, sur les données commerciales (transmission des données, formats admissibles, statuts de disponibilité, gestion des dates).

Version 3.0, 2020-03-23

Politique de référencement de la BTLF - Annexe A : Supports et formats référencés

A.1.1- Les supports et les formats suivants sont référencés à la BTLF :

- Les livres de tous supports et formats (imprimés, numériques, etc.), incluant les brochures (ouvrages de moins de 40 pages) dont :
 - Les livres numériques ou multimédia, avec ou sans équivalent imprimé
 - Les livres lus (texte littéraire récité, sur support audio-visuel CD ou DVD)
 - Les ensembles multi supports dont le livre est l'élément principal
 - Les livres pour la petite enfance en tous supports, tous formats et de tous les contenus
 - Les partitions musicales (avec ou sans ISBN)
 - Les atlas
 - Les livres d'images fixes (illustrations ou photographies)
 - Les livres d'art

A.1.2- La BTLF référence les ouvrages diffusés et/ou distribués sous les modalités suivantes :

- Les livres imprimés à compte d'auteur
- Les livres imprimés à la demande
- Les livres auto distribués

A.1.3- La BTLF ne référence pas :

- Les livres en langue étrangère (autre que le français), sauf les ouvrages destinés à l'apprentissage des langues pour des francophones. Une exception peut être faite pour certains ouvrages en anglais lorsqu'une version en français existe (v. 2.4)
- Les publications en série (périodiques, journaux, revues, mises à jour en fascicules, etc.)
- Les documents musicaux et sonores (incluant les sons non-musicaux et les textes chantés)
- Les documents en ligne sans support (qui ne peuvent être téléchargés)
- Les sites Web
- Les films et autres documents visuels en formats DVD ou vidéo, peu importe le contenu
- Les articles de papeterie et les produits imprimés non textuels (cartes, calendriers, agendas, affiches, casse-têtes, jouets, etc.), sans égard à la quantité de texte.

A.1.4- Exceptions pouvant être considérées :

- Les publications en série dotées de ISBN, comme les numéros spéciaux de revues, ET qui possèdent un thème dédié ET un titre propre. En bibliothèque, ces ouvrages sont souvent classés en rayons, avec les monographies.
- Les documents audio-visuels (CD, DVD, etc.) agissant comme matériel d'accompagnement à un livre et vendus avec le livre en un seul produit. Ces documents sont référencés sur la fiche du livre comme produit principal.
- Les ouvrages déjà référencés, mais réunis postérieurement pour la vente en coffrets, avec ISBN distinct. Les ensembles pédagogiques sont traités comme des coffrets. (note : l'attribution de ISBN à des coffrets est une pratique à éviter)

Listes Onix (codes et libellés)

Supports

A.2.1- Supports de la liste Onix 150 référencés à la BTLF. Les libellés de supports sont en français québécois, différents de ceux de la traduction française.

BB	Livre imprimé à couverture rigide
BC	Livre imprimé à couverture souple
BE	Livre à reliure à spirales (boudiné)
BF	Brochure
BG	Reliure fine et reliure d'art
BH	Livre tout carton
BI	Livre en tissu
BJ	Livre pour le bain
BK	Livre interactif / à activités
BL	Reliure à règlette
BM	Livre géant
BP	Livre en mousse
CA	Carte géographique
CB	Carte géographique pliée
CC	Carte géographique à plat
CD	Carte géographique roulée
CZ	Atlas routier
DI	DVD-Rom
DM	Clef USB
DN	CD/DVD double face
ED	Fichier numérique à contenu téléchargeable
PB	Carnet d'adresses
PC	Calendrier
PD	Cartes à jouer et cartes-éclair
PE	Cahier d'exercice
PI	Partition musicale
PR	Carnet de note
PS	Agenda personnel
SA	Ensemble en plusieurs parties
SB	Coffret
SF	Ensemble multisupports

A.2.2- Supports acceptés pour les livres audio, ou livre lus

AC	CD audio
AI	DVD audio
AE	Disque audio

A.2.3- Supports acceptés mais non recommandés

BA	Livre
EA	Fichier numérique
EB	Fichier numérique à contenu téléchargeable et consultable en ligne
EC	Fichier numérique uniquement consultable en ligne
PH	Ensemble en plusieurs pièces

A.2.4- Supports acceptés comme matériel d'accompagnement mais non comme produit principal

AJ	Fichier audio téléchargeable
AN	Fichier audio numérique téléchargeable et consultable en ligne
AO	Fichier audio numérique uniquement consultable en ligne
DB	CD-Rom
DC	CD interactif
LA	License numérique
LB	Clef de license numérique
LC	Code de license numérique
PP	Autocollants
VI	Vidéo DVD
VJ	Vidéo VHS
VN	Vidéo HD DVD
VO	Vidéo Blu-ray

A.2.5- Supports non référencés (les articles soumis avec ces codes ne seront pas référencés dans Memento)

00	Support non défini
AA	Support audio non spécifié
AB	Cassette audio
AD	DAT
AF	Ruban audio
AG	MiniDisc
AH	CD-Extra
AK	Lecteur audio à contenu pré-enregistré
AL	Carte SD à contenu pré-enregistré
AM	Microsillon
AZ	Autre format de fichier audio
BD	Feuille volante
BN	Fascicule
BO	Livre (ou planche) pliable
BZ	Autre format de livre
CE	Globe terrestre
DA	Support numérique physique
DE	Cartouche de jeu vidéo
DF	Disquette

DJ	Carte mémoire SD
DK	Carte mémoire Flash Memory
DL	Carte mémoire Memory Stick
DZ	Autre support numérique
FA	Films et transparents
FC	Diapositives
FD	Transparents pour rétroprojecteurs
FE	Film en pellicule
FF	Film
FZ	Autre type de films ou transparents
MA	Microforme
MB	Microfiche
MC	Microfilm
MZ	Autre type de microforme
PA	Matériel imprimé non différencié
PF	Journal personnel
PG	Frise
PJ	Carte postale
PK	Affiche
PL	Registre
PM	Chemise
PN	Photographies et illustrations
PO	Matériel mural
PQ	Planche
PT	Signet
PZ	Autre type de matériel imprimé
SC	Article en plusieurs parties rangées en boîtier
SD	Article en plusieurs parties emballées sous pellicule
SE	Article en plusieurs parties séparées
VA	Fichier vidéo
VF	Vidéo disque
VK	Vidéo Betamax
VL	Video CD
VM	Super Video CD
VP	Vidéo Universal Media Disc (UMD)
VQ	China Blue High Definition (CBHD)
VZ	Autre format de fichier vidéo
XA	Matériel à usage commercial
XB	Bac de présentation (vide)
XC	Bac de présentation (plein)
XD	Présentoir de comptoir (vide)
XE	Présentoir de comptoir (plein)
XF	Affiche promotionnelle
XG	Porte étiquette pour rayonnage
XH	Article à vitrine
XI	Banderole
XJ	Présentoir rotatif
XK	Présentoir à livres grand format

XL	Emballage sous film rétractable
XM	Empaquetage en boîte
XZ	Autre point de vente
ZA	Articles non différenciés
ZB	Poupée
ZC	Peluche
ZD	Jouet
ZE	Jeu
ZF	T-shirt
ZG	Liseuse de livre numérique
ZH	Tablette numérique
ZI	Liseuse de livre audio
ZJ	Casse-tête
ZK	Tasse à boire
ZL	Sac fourre-tout
ZM	Articles de cuisine
ZN	Parapluie
ZY	Autre type de tissu ou de vêtement
ZZ	Autre type d'article

Formats

A.3.1- Formats et types de reliure tirés de la liste Onix 175 et privilégiés à la BTLF. Les libellés de formats et de reliure sont en français québécois, différents de ceux de la traduction française.

A101	Format CD audio
A103	Format MP3
B101	Livre de poche standard (< 7½ po)
B102	Livre compact standard (9 x 6 po)
B103	Petit format pour la jeunesse (7 x 5 po)
B107	Livre de poche "Tall Rack" (7½ x 4¼ po)
B201	Album à colorier / album point à point
B202	Livre à rabats
B204	Livre miniature
B206	Livre animé 3-D
B207	Livre olfactif
B208	Livre sonore
B209	Livre à autocollants
B210	Livre à textures
B212	Livre à découper
B213	Livre jouet
B214	Livre à couverture douce
B215	Livre doux
B216	Livre casse-tête
B221	Livre illustré pour enfant
B301	Feuilles mobiles et cartable
B304	Reliure cousue
B305	Reliure collée

B306 Reliure de bibliothèque (thermo-cousue)
B307 Reliure renforcée
B310 Reliure à couture (reliure au fil de travers)
B315 Reliure dos carré-collé (allemande)
B401 Reliure en toile
B402 Couverture rigide sans jaquette
B405 Reliure en cuir contrecollé
B413 Couverture à recouvrement plastifié
B414 Couverture à recouvrement en vinyl
B416 Couverture en cartonnage
B501 Couverture avec jaquette
B504 Livre à couverture souple avec rabats
B505 Livre à onglets
B506 Livre à signets-ruban
B601 Livre tête-bêche
B602 Sens de lecture japonais
D101 Format RealVideo
D102 Format Quicktime
D103 Format AVI
D104 Format WMV
D105 Format vidéo MPEG-4
D202 Système d'exploitation Windows
D203 Système d'exploitation Mac OS
E101 Format ePub
E107 Format PDF
E116 Format AZW (Kindle)
E121 Format eReader (Palm)
E127 Format MobiPocket
E134 Livre-application pour iOS (Apple)
E135 Livre-application pour Android
E141 Format iBook (Apple)
E142 Format ePIB (Nook)
P101 Calendrier de bureau
P102 Mini calendrier
P103 Agenda
P104 Calendrier quotidien
P105 Calendrier affiche
P106 Calendrier mural
P107 Calendrier perpétuel
P108 Calendrier de l'Avent
P109 Signet à calendrier
P110 Agenda étudiant
P111 Calendrier de projet
P112 Almanach
P120 Histoire en fiches-images

A.3.2- Formats et types de reliure acceptés, mais non anticipés (liste 175)

- A102 Format Super Audio CD
- A104 Format WAV
- A105 Format RealAudio
- A106 Format WMA
- A107 Format AAC
- A108 Format Ogg/Vorbis
- A109 Format Audible
- A110 Format FLAC
- A111 Format AIFF (Apple)
- A112 Format ALAC (Apple)
- A201 DAISY 2 (audio et titre, sans navigation)
- A202 DAISY 2 (audio et navigation, sans texte)
- A203 DAISY 2 (audio et navigation, texte partiel)
- A204 DAISY 2 (audio et navigation, texte complet)
- A205 DAISY 2 (texte et navigation, audio partiel)
- A206 DAISY 2 (texte et navigation, sans audio)
- A207 DAISY 3 (audio et titre, sans navigation)
- A208 DAISY 3 (audio et navigation, sans texte)
- A209 DAISY 3 (audio et navigation, texte partiel)
- A210 DAISY 3 (audio et navigation, texte complet)
- A211 DAISY 3 (texte et navigation, audio partiel)
- A212 DAISY 3 (texte et navigation, sans audio)
- A301 Piste audio autonome
- A302 Audio pour lecture en parallèle
- A303 Audio pour jouer d'un instrument en parallèle
- A304 Audio pour conversation en parallèle
- A305 Audio synchronisé
- A410 Son mono
- A420 Son stéréo
- A421 Son stéréo 2.1
- A441 Son Surround 4.1
- A451 Son Surround 5.1
- B104 Format A (Royaume-Uni)
- B105 Format B (Royaume-Uni)
- B106 Trade paperback (Royaume-Uni)
- B108 Format Tankobon A5
- B109 Format Tankobon JIS B5
- B110 Format Tankobon JIS B6
- B111 Format Bunko A6
- B112 Format Shinsho B40-dori
- B113 Livre de poche - 18 x 11 cm (France)
- B114 Storpocket (Suède)
- B115 Kartonnage (Suède)
- B116 Flexband (Suède)
- B117 Format Mook (Bookazine)

B118 Format Dwarsligger
B119 Format 46
B120 Format 46-Henkei
B121 Format Format A4
B122 Format A4-Henkei
B123 Format A5-Henkei
B124 Format B5-Henkei
B125 Format B6-Henkei
B126 Format AB
B127 Format JIS B7
B128 Format Kiku
B129 Format Kiku-Henkei
B130 Format JIS B4
B131 Paperback (Allemagne)
B132 Libro de bolsillo (Espagne)
B133 Taschenbuch (Allemagne)
B205 Folioscope
B222 Livre en étoile
B223 Livre à languettes
B302 Cartable à feuilles mobiles
B303 Feuilles mobiles
B308 Reliure demi-cuir à coins
B309 Reliure demi-cuir
B311 Reliure à anneaux (reliure à baguette)
B312 Reliure à spirales en métal
B313 Reliure à spirales non visibles
B314 Reliure à spirales (type non spécifié)
B316 Reliure suisse
B317 Reliure en éventail
B400 Reliure plein papier
B403 Couvrure en cuir
B404 Couvrure simili cuir
B406 Couvrure en vélin
B409 Reliure pleine toile
B410 Reliure simili toile
B411 Couvrure en velours
B412 Couverture recouverte
B415 Couverture laminée
B502 Couverture avec jaquette imprimée
B503 Couverture avec jaquette transparente
B507 Couverture à fermeture à glissière
B508 Couverture à fermeture à bouton-pression
B509 Couverture à rebord en cuir
B510 Livre à tranches non rognées
B511 Livre à planche pliée
B512 Livre à grandes marges
B513 Fermeture à courroi
B514 Livre à feuilles perforées

B515 Papier alcalin
B516 Papier d'archive
B517 Fermeture à élastique
B610 Texte décomposé
B701 Braille britannique non abrégé
B702 Braille britannique abrégé
B703 Braille américain
B704 Braille américain non abrégé
B705 Braille américain abrégé
B706 Braille en anglais unifié
B707 Format Moon pour non voyants
B708 Braille en anglais unifié non abrégé
B709 Braille en anglais unifié abrégé
D201 Système d'exploitation MS-DOS
D204 Système d'exploitation UNIX / LINUX
D205 Autre système d'exploitation
D206 Palm OS
D207 Windows Mobile
D301 Microsoft Xbox
D302 Nintendo Gameboy Color
D303 Nintendo Gameboy Advanced
D304 Nintendo Gameboy
D305 Nintendo Gamecube
D306 Nintendo 64
D307 Sega Dreamcast
D308 Sega Genesis/Megadrive
D309 Sega Saturn
D310 Sony PlayStation 1
D311 Sony PlayStation 2
D312 Nintendo Dual Screen
D313 Sony PlayStation 3
D314 Xbox 360
D315 Nintendo Wii
D316 Sony PlayStation Portable (PSP)
E100 Format numérique à préciser
E102 Format OEB
E103 Format DOC (Microsoft Word)
E104 Format DOCX (Microsoft Word)
E105 Format HTML
E106 Format ODF (OpenDocument)
E108 Format PDF/A
E109 Format RTF
E110 Format SGML
E111 Format TCR
E112 Format TXT
E113 Format XHTML
E114 Format zTXT
E115 Format XPS

E117 Format BBeB (Sony)
E118 Pour DXReader (Kindle)
E119 Format EBL
E120 Format Ebrary
E122 Format Exebook
E123 Format Franklin eBookman
E124 Format Gemstar Rocketbook
E125 Format iSilo
E126 Format LIT (Microsoft Reader)
E128 Plateforme MyiLibrary
E129 Plateforme NetLibrary
E130 Format Plucker
E131 Format VitalBook
E132 Format Vook
E133 Format Google Edition
E136 Livre-application pour d'autres OS
E139 Format CEB
E140 Format CEBX
E143 Format SCORM
E144 Format EBP
E145 Format Page Perfect
E146 Format BRF
E200 Numérique à affichage reformatable
E201 Numérique à affichage fixe
E202 Peut être consulté hors-ligne
E203 Nécessite une connexion à Internet
E204 Contenu non affichable
E210 Orientation paysage
E211 Orientation portrait
E221 Ratio 5:4
E222 Ratio 4:3
E223 Ratio 3:2
E224 Ratio 16:10
E225 Ratio 16:9
L101 Laminé
P113 Format de calendrier non spécifié
P114 Autre type de calendrier ou d'agenda personnel
P201 Livre blanc à couverture rigide
P202 Livre blanc à couverture souple
P203 Livre blanc boudiné
P204 Livre blanc à couverture fine
P301 Livre à oeillets
V201 Vidéo en format PAL
V202 Vidéo en format NTSC
V203 Vidéo en format SECAM
V220 Pour usage privé
V221 Pour usage en classe

- B.1 - Différence entre éditeur et marque
- B.2 - Transmission des données descriptives à la BTLF
- B.3 - Données de base et mises à jour de données
- B.4 - Onix 3
- B.5 - Identifiants ISBN-13, ISNI et ISSN
- B.6 - Gestion des fichiers joints
- B.7 - Collections et séries
- B.8 - Publics cibles BTLF
- B.9 - Indexation
- B.10- Auteurs anonymes et collectifs

Différence entre éditeur et marque

B.1.1 - Les éditeurs sont les entités légales propriétaires des marques. Généralement, le nom de l'éditeur n'apparaît pas sur la couverture des livres, c'est plutôt la marque qui y apparaît. Cependant, pour les petites et moyennes organisations qui ne gèrent qu'une seule marque, le nom de la marque et celui de l'éditeur sont souvent similaires et il est facile de les confondre.

B.1.1.A - Les éditeurs peuvent posséder plusieurs marques dont l'une est éponyme, c'est-à-dire que le nom d'au moins une marque est similaire au nom de l'éditeur.

B.1.1.B - Les "groupes d'édition" ne sont souvent que des éditeurs possédant plusieurs marques.

B.1.2 - Dans l'Onix, les éditeurs sont inscrits dans le groupe de balises <Publisher> et les marques dans le groupe de balises <Imprint>.

B.1.3 - À la BTLF, deux types d'identifiants sont accordés, un pour les éditeurs et un pour les marques, mais dans le contexte du transfert de données, seul l'identifiant de marque est pertinent et utilisé.

B.1.4 - L'expression "maison d'édition" n'a pas de signification bibliographique, commerciale ou juridique, et son emploi doit être évité.

B.1.5 - Pour les données provenant des éditeurs, les identifiants à inscrire dans les groupes de balises <ImprintIdentifieur> et <PublisherIdentifieur> sont uniquement ceux qui ont été générés et transmis par la BTLF.

B.1.6 - Pour les données provenant des distributeurs, les identifiants à inscrire dans les groupes de balises <ImprintIdentifieur> et <PublisherIdentifieur> peuvent provenir des référentiels propriétaires des distributeurs ainsi que/ou ceux qui ont été générés et transmis par la BTLF.

Transmission des données descriptives à la BTLF

B.2.1 - Les données descriptives sont transmises à la BTLF par un versement FTP ou saisies directement dans le formulaire en ligne de l'Espace éditeur. Les données transmises par courriel ne sont pas considérées.

B.2.2 - Seules les mises à jour des données descriptives doivent être transférées à la BTLF. L'envoi de la base de données complète de données descriptives doit être évité. Dans ce contexte, les expéditeurs de données descriptives sont invités à utiliser correctement la balise <NotificationType> de l'Onix 3.

B.2.3 - Les expéditeurs doivent s'inspirer des divers gabarits diffusés par la BTLF, afin d'utiliser les balises jugées essentielles au bon approvisionnement de Memento, de Gaspard et d'autres produits et services de la BTLF et de ses organisations partenaires (documents disponibles sur demande).

B.2.4 - La BTLF favorise la mise à jour de données Onix par bloc. Cependant, le protocole de transfert doit être déterminé préalablement entre l'expéditeur et la BTLF.

Données de base et mises à jour de données

B.3.1- Les informations descriptives minimales, nécessaires à l'affichage dans Memento sont :

- un ISBN,
- le titre,
- les auteurs et divers autres collaborateurs,
- le support et le format du document,
- le public cible,
- la marque,
- un sujet permettant une indexation sommaire.

Ces informations correspondent à l'onglet Données obligatoires du formulaire en ligne de l'Espace éditeur.

B.3.2- Les notices publiées dans Memento avec une information minimale peuvent être bonifiées en tout temps par l'ajout de données bibliographiques et d'enrichissement.

B.3.3- En plus des données minimales obligatoires, la BTLF permet aux expéditeurs de joindre des données supplémentaires, importantes mais non essentielles : les dimensions et le nombre de pages ainsi que diverses informations sur les illustrations.

B.3.4- Les données sur les collections et les séries, sur les ouvrages liés (vers un autre format, un autre support, etc) et sur les prix et récompenses obtenus peuvent être colligées au besoin, lorsqu'elles sont présentes.

B.3.5- La BTLF acquiert également des métadonnées d'enrichissement : les résumés court et long, les notices biographiques individuelles, le texte de la 4e de couverture ainsi que les extraits de critiques média.

B.3.6- Les ouvrages dont les informations minimales nécessaires au référencement n'ont pas été reçues ne seront pas ajoutés à la base Memento tant que l'information nécessaire n'aura pas été acheminée à la BTLF.

B.3.7- Les données descriptives qui ne sont pas accompagnées de données commerciales minimales ne peuvent être affichées dans Memento. Les données commerciales minimales sont la date de mise en marché, le prix sans taxe et le statut de disponibilité. Il revient aux éditeurs de s'assurer que les responsables de l'envoi de leurs données commerciales les expédient à la BTLF.

Onix 3

B.3.1- La BTLF accepte les fichiers Onix qui utilisent n'importe lesquels des codes existants et valides (voir Annexe A). En présence de codes non valides, des mesures de redressement doivent être entreprises. L'expéditeur est contacté et les notices comportant ces codes non valides sont supprimées ou demeurent en attente de redressement.

B.3.2- La BTLF accepte et identifie plusieurs codes Onix valides mais dont l'emploi est douteux selon le contexte (par exemple, des supports et des formats peu usuels, des usages commerciaux qui ne s'appliquent pas au Québec, ou des données incompatibles entre-elles). Dans ces cas, l'expéditeur est expressément contacté et les notices comportant ces codes demeurent en attente de redressement.

B.3.3- En principe la BTLF n'accepte pas l'Onix 2.1. Jusqu'à nouvel ordre, la BTLF tolère toujours les données en format Onix 2.1 provenant de ceux qui l'envoient déjà à la BTLF sous ce format. Cependant, aucun éditeur, distributeur ou diffuseur nouvellement inscrit à la BTLF (en date du 2020-01-01) n'est autorisé à transmettre de l'information en Onix 2.1.

ISBN-13

B.4.1- Même si les ISBN-13 et les GTIN-13 (code-barres) sont pratiquement toujours identiques, la BTLF les considère comme deux entités distinctes. Elle souhaite obtenir les deux identifiants.

B.4.2- L'emploi de l'ISBN-10 est contraire aux bonnes pratiques. En principe, toutes les bases de données documentaires devraient avoir opéré la conversion complète des ISBN-10 en ISBN-13. Pour les ouvrages d'avant 2007, la BTLF ne demande pas les ISBN-10, mais sous réception, les convertit automatiquement en ISBN-13. Pour les ouvrages publiés en 2007 et après, la présence d'un ISBN-10 n'est pas conforme aux pratiques.

B.4.3- Les ouvrages publiés sous un ISBN invalide, appartenant à une autre marque ou avec une racine non enregistrée préalablement à la BTLF sont systématiquement rejetés. La BTLF tient compte des

données du *Bottin ISBN des éditeurs francophones canadiens* de la BAnQ ainsi que celles du Registre des entreprises du Québec.

B.4.4- Les racines ISBN sont accordées aux marques et non pas aux éditeurs. Chacune des marques d'un éditeur doit posséder ses propres racines ISBN. En certaines circonstances particulières ET convenues d'avance (ex. : publication numérique Amazon, Apple, Kobo, etc.), la présence d'ISBN *pourrait* ne pas être pas une condition nécessaire au référencement.

B.4.5- La réutilisation d'ISBN de titres d'ouvrages épuisés ou retirés du marché, même s'il y a plusieurs années, est absolument prohibée. La réutilisation d'ISBN déjà accordé à des titres dont la parution été annulée est rigoureusement interdite. Ces titres sont exclus de Memento. Il appartient aux éditeurs de remédier au problème.

B.4.5- Les ouvrages dont la publication a été annulée demeurent à perpétuité sur le catalogue Memento.

B.4.7- La BTLF s'appuie sur le document, *ISBN Users' Manual, International Edition, Seventh Edition, 2017*, (ISBN: 9789295055124). Il s'agit du seul document de référence couvrant l'ensemble des sujets.

ISNI et ISSN

B.5.1- Comme agence ISNI, la BTLF s'attend à ce que les éditeurs, les distributeurs et les diffuseurs fassent un usage extensif de l'ISNI. La BTLF met également à disposition des identifiants BTLF pour les auteurs et les collaborateurs.

B.5.2- La BTLF accepte, mais ne favorise pas, le référencement de numéros de périodique comme des monographies. En plus de l'assignation d'un ISBN-13 pour les numéros spéciaux ou thématiques de périodiques, la BTLF s'attend à recevoir un titre propre pour le numéro, ainsi qu'un ISSN.

B.5.3- La BTLF refuse l'emploi de ISSN pour des séries ou collections car il est contraire aux règles et aux bonnes pratiques. Cette pratique découle de la traduction erronée des termes *Series*, *Serial* et *Continuing Resources* de l'anglais vers d'autres langues.

B.5.4- La BTLF ne tient pas compte de l'œuvre dans sa description bibliographique. Elle ne crée aucune notice bibliographique pour les œuvres ni pour les expressions. La BTLF ignore les ISTC. L'approche de la BTLF pour la gestion des oeuvres est celle d'OCLC qui met à profit les métadonnées déjà présentes (sans assigner a priori de données spécifiquement pour les oeuvres), et qui identifie a posteriori les oeuvres par regroupement algorithmique de manifestations partageant certaines caractéristiques communes, dont l'auteur.

Gestion des fichiers joints

B.6.1- La présence d'une imagerie/image de couverture et d'un résumé court améliore de façon significative les possibilités de repérage sur Memento ainsi que sur d'autres catalogues.

B.6.1.1- L'image correspond à la représentation agrandie de la couverture alors que l'imagette (ou vignette) correspond au *thumbnail*, une représentation de plus petites dimensions.

B.6.1.2- Comme il est souhaitable que les titres soient référencés dans Memento au moins 3 mois avant la date de parution anticipée, il arrive fréquemment que les images de couverture ou les résumés ne soient pas encore disponibles à ce moment. L'inscription d'un titre et son affichage dans Memento est donc possible sans que l'imagette ou le résumé soient présents.

B.6.1.3- Toutefois, les titres encore sans imagette et/ou résumé deux semaines avant la date de parution ainsi qu'après la mise en marché sont jugés incomplets et risquent de ne pas être favorisés par les algorithmes de recherche des catalogues en ligne.

B.6.2- Les images de couvertures doivent être transmises à la BTLF en fichiers numériques, versées dans le formulaire de l'Espace éditeur, ou transmises par fichier FTP. Les hyperliens servant au déversement de fichiers numériques, par exemple ceux des balises <SupportingResource> de l'Onix 3, ne sont pas honorés.

B.6.3- La taille des fichiers numériques doit être inférieure à 600 Ko et posséder une résolution de 400 pixels de largeur. Les formats acceptés sont .jpeg, .jpg et png.

B.6.4- Les imagettes de couvertures (vignettes, ou *thumbnails*) sont produites à partir des images de couverture. Seules les images doivent être expédiées. La BTLF se charge de créer des imagettes de 80 pixels de largeur.

B.6.5- La BTLF n'accepte que des tables des matières en format pdf. Les fichiers en tout autre format (ex. : Word, txt, etc.) seront rejetés, de même que les tables des matières incluses dans un fichier Onix. Les tables des matières ne sont pas indexées.

B.6.6- La BTLF accepte les fichiers de feuilletage en format pdf ou epub.

B.6.7- La BTLF s'engage à inclure dans son catalogue le fichier de feuilletage tel que reçu, sans intervention postérieure à sa réception. Il incombe à l'expéditeur de verser le fichier tel qu'il désire qu'il soit consulté. Par exemple, si l'éditeur souhaite que seules les 15 premières pages soient visualisables, il doit expédier à la BTLF un fichier qui ne comporte que les 15 premières pages et non pas l'intégralité de l'ouvrage.

B.6.8- Les images de 4e de couverture ne sont pas acceptées. Le texte de la 4e de couverture peut être saisi dans le formulaire de l'Espace éditeur ou inscrit dans la balise Onix appropriée.

B.6.9- Les fichiers joints doivent suivre les règles de nommage suivantes :

Imagettes de couverture : L+ISBN+1 (ex. : L97812345678901.jpeg)

Feuilletage : F+ISBN (ex. : F9781234567890.pdf)

Tables des matières : 04_+ ISBN (ex. : 04_9781234567890.pdf)

Collections et séries

B.7.1- Pour qu'un ouvrage soit référencé à la BTLF et apparaisse dans le catalogue Memento, les collections et/ou les séries auxquelles appartient le ISBN d'un livre doivent avoir été préalablement enregistrées en bonne et due forme à la BTLF. L'inscription des collections et des séries précède l'enregistrement d'un titre sous son ISBN.

B.7.2- La BTLF aborde et gère les collections et les séries sous un angle québécois qui n'est ni complètement nord-américain ni complètement français.

B.7.2.1- Au Québec, la série est généralement une collection d'ouvrages de fiction liés entre eux par une trame narrative ou chronologique/narrative. À ce titre, les "collections éditoriales" identifiées en France ne sont simplement que des collections.

B.7.2.2- La BTLF propose que la distinction entre collection et série dans l'Onix passe par l'emploi de la valeur 04 de la liste Onix 197.

B.7.3- Les regroupements *ad hoc* d'ouvrages pour fins commerciales mis en place par les distributeurs ou les détaillants mais qui ne sont ni des collections ni des séries proposées par les éditeurs ne sont pas des collections.

B.7.4- En Onix 3.0, la distinction de niveau et de lien parent/enfant (entre les collections/séries, les sous-collections/sous-séries, les sous-sous-collections/sous-sous séries) est indiquée par une codification et une numérotation appropriée (liste 149 de l'Onix, dans la balise de niveau de titre). .

B.7.5- Sous réception de métadonnées descriptives, la BTLF se réserve le droit de corriger un regroupement (collection, série, etc.) qui n'aurait pas été correctement identifié. Elle s'assure d'en aviser l'éditeur afin qu'il procède aux changements nécessaires.

B.7.6- La BTLF préconise le référencement des livres à la manifestation (à l'ouvrage, et ayant son propre ISBN), correspondant au produit tel que mis en marché. Les ouvrages qui sont regroupés en séries ou en collections, ne doivent pas reporter la mention d'un titre de la série ou de la collection dans le titre de l'ouvrage, une pratique de consacrée en France sous la norme AFNOR Z-44-050, directement inspirée du ISBD, mais proscrite ailleurs, selon les pratiques des RCAA2 et les RDA.

Publics cibles

B.8.1- La BTLF propose au marché du livre québécois sa propre liste de publics cibles, dont les codes et libellés sont en conformité avec les pratiques habituelles en bibliothèque et chez les éditeurs.

B.8.2- La liste distingue neuf (9) publics généraux, six (6) publics scolaires ainsi qu'un code permettant de saisir des données de tranches d'âge (de x ans à y ans), transférables en Onix dans le groupe de balises <AudienceRange>.

B.8.3- Dans le formulaire de l'Espace éditeur, seuls les codes BTLF sont accessibles. Lors de la réception par FTP de publics cibles en fichiers Onix 3, les codes BTLF (liste Onix 29, code 06) et les Onix (liste Onix 29, code 01 et liste Onix 28) sont acceptés.

B.8.4- Les catégories ouvertes, du type "À partir de 3 ans" sont à éviter car elles ne correspondent à aucune réalité tangible.

Indexation

B.9.1- La BTLF a comme principe directeur de privilégier l'indexation qui provient directement des éditeurs, considérant que le producteur d'un ouvrage est généralement le mieux placé pour déterminer les sujets qui s'appliquent à son produit.

B.9.2- Régulièrement, la BTLF peut (et doit) jeter un oeil à l'indexation produite par les éditeurs, d'une part afin de s'assurer de leur homogénéité et, d'autre part de façon à redresser les incohérences ou les mauvaises applications des sujets choisis.

B.9.3- Les schémas d'indexation privilégiés par la BTLF sont Thema, sous sa variante en français québécois, et accessoirement le BISAC, administré par le BISG mais traduit par la BTLF, ainsi que les sujets de la CLIL, le Comité de liaison interprofessionnel sur le livre en France.

B.9.4- Thema est sous la gouvernance d'EDITEUR et du *Thema International Steering Committee*, dont fait partie la BTLF. Les mises à jour de la traduction de Thema en français québécois sont assurées par le comité Thema-Québec, piloté et administré par la BTLF.

B.9.5- L'Onix et Thema ne font pas la différence entre :

- le sujet (un descripteur servant à la collocation de notices partageant un même contenu),
- la catégorie (regroupement local d'éléments d'un ensemble ou d'un corpus donné, possédant des caractéristiques similaires),
- la classification (schéma hiérarchique universel pré-coordonné qui précise le rangement topographique d'un ouvrage par rapport aux autres).

B.9.6- À la BTLF, les différences entre sujets, catégories et classifications sont significatives et doivent être prises en compte.

- Sujets : En général, les sujets servent d'abord à la collocation, c'est-à-dire à identifier et regrouper tous les ouvrages possédant le même sujet, et non pas à préciser le contenu d'un ouvrage, rôle qui est assumé par le résumé.
- Catégories : Habituellement, il n'y a pas de catégories vides, puisque celles-ci sont développées au besoin *in situ*, en fonction du corpus accessible et des besoins réels, par exemple en fonction du stock d'une librairie. Dans ce contexte, les catégories varient d'un libraire à l'autre, ou d'un éditeur à un autre.
- Classifications : Les collections disposent de toutes les classes possibles et inimaginables, même en l'absence d'ouvrages édités. Comme elles sont développées *a priori* et ont une portée universelle, plusieurs classes et sous-classes sont vides et inutilisées par les utilisateurs. Le

schéma d'une classification est le même pour tout le monde. Pour le marché commercial du livre (le *booktrade*), l'emploi de classification n'est pas avisé, car le rangement topographique des ouvrages *les uns par rapport aux autres* (la première fonction d'une classification) n'est pas privilégié.

Version 3.0, 2020-03-23

Politique de référencement de la BTLF - Annexe C : Détails techniques, données commerciales

- C.1- Transmission des données commerciales à la BTLF
- C.2 - Statuts de disponibilité
- C.3 - Problématiques fréquentes
- C.4 - Différence entre date de publication et date de diffusion
- C.5 - Auto-distribution

Transmission des données commerciales à la BTLF

C.1.1- Les données commerciales minimales sont : 1- la date de mise en marché, 2- le prix sans taxe et 3- le statut de disponibilité.

C.1.5- Les données descriptives qui ne sont pas accompagnées de données commerciales minimales ne peuvent être affichées dans Memento.

C.1.2- Les expéditeurs doivent s'inspirer des gabarits diffusés par la BTLF, afin d'utiliser les balises jugées essentielles au bon approvisionnement de Memento, de Gaspard et d'autres produits et services de la BTLF et de ses organisations partenaires.

C.1.3- Les données commerciales sont acheminées en format Onix 3.0.7, en fichier plat ou en fichier CSV, après entente avec la BTLF. Seul le gabarit commercial BTLF est accepté pour la transmission des données en fichier plat. Des adaptations particulières de fichiers CSV peuvent être acceptées de façon transitoire, mais uniquement APRÈS entente préalable avec la BTLF ; les expéditeurs s'engageant alors à modifier leurs fichiers dans des délais convenus à l'avance.

C.1.4- Les données commerciales doivent être acheminées quotidiennement à la BTLF, en incluant la base complète. Elles peuvent être transmises par versement FTP de fichiers Onix 3.0.7 ou par fichiers csv, incluant txt et xls, dans le gabarit BTLF.

C.1.5- Pour rester en phase avec la réception des données descriptives, la BTLF doit recevoir les informations commerciales sur les livres à paraître au moins (3) mois avant la date prévue de mise en marché de l'ouvrage.

Statuts de disponibilité

C.2.1- La BTLF reçoit des statuts de disponibilité tirés de la liste Onix 65 ainsi que des statuts "NEEDA", la "Norme d'échanges électroniques de documents de l'ADELFF". Ces statuts concernent les distributeurs et la gestion de leurs inventaires. Les statuts d'éditeurs peuvent également être saisis dans certaines balises Onix appropriées.

C.2.2- La BTLF adhère à une utilisation stricte et orthodoxe des codes Onix et de l'ADELFF. Jusqu'à nouvel ordre, la seule concordance acceptée entre les deux schémas de statuts est celle de la BTLF. Un tableau de concordance est disponible sur demande.

C.2.3- Certains statuts problématiques ou qui concernent les relations entre distributeurs et détaillants (ex. : les offices) ne sont pas acceptés (ex. : "Manquant sans date").

Problématiques fréquentes

C.3.1- La BTLF doit gérer quotidiennement diverses problématiques récurrentes. Les responsables des données commerciales doivent porter une attention particulière aux difficultés suivantes :

C.3.1.A- Changements de statut impossibles (ex. : un titre "Épuisé" qui redevient "À paraître" ou "Disponible")

C.3.1.B- Statuts de disponibilité erronés par rapport à la date (ex.: tout autre statut que "À paraître" ou "Annulé" pour un ouvrage dont la date de parution n'est pas atteinte)

C.3.1.C- Date de parution dépassée (ex. : la date de parution est antérieure à la date du calendrier)

C.3.1.D- Écarts de prix démesurés (ex. : mauvais placement de la virgule, inscrire 99,99 \$ au lieu de 9,99 \$)

C.3.1.E- Modification de date de mise en marché après la parution

C.3.1.F- Retrait d'un titre de la base de données du distributeur sans qu'un statut de fin de parcours ait été transmis à la BTLF. Seuls les ouvrages pour lesquels la BTLF a reçu les statuts "Épuisé", "Arrêt de commercialisation", "Retiré du marché", "N'est plus diffusé/distribué" peuvent être retirés des bases de données de distributeurs.

C.3.1.G- Code "À paraître" pour les titres disponibles mais asynchrones avec les dates de diffusion, sous prétexte d'un délai stratégique d'une "libération" de l'office chez le détaillant.

C.3.1.H- Des codes de disponibilité expédiés à la BTLF qui sont différents des codes affichés sur le catalogue du distributeur.

C.3.1.I- Confusion entre les dates de mise en marché des ouvrages imprimés et leurs équivalents numériques.

Différence entre date de publication et date de diffusion

C.4.1- Il faut distinguer la date de publication de la date de diffusion, car les deux ne sont pas équivalentes.

C.4.1.A- La date de publication est celle de l'achèvement d'imprimerie. Elle est fournie par l'éditeur. L'année de publication est une donnée affichée dans les catalogues de bibliothèque. La date de publication est renseignée dans le groupe de balise <PublishingDate> de l'Onix 3.0.

C.4.1.B- La date de parution (également appelée date de mise en marché) est celle où le document devient disponible à la vente par le détaillant et disponible à l'achat pour le client. Pour un même produit, les dates de parution peuvent varier selon les marchés. La date de parution est renseignée dans le groupe de balise <SupplyDate> de l'Onix.3

C.4.2- La date de mise en marché est initialement déterminée par l'éditeur mais sa divulgation et sa transmission peuvent être déléguées à un tiers, notamment à un diffuseur, ou plus couramment, au distributeur/diffuseur.

C.4.3- La date de mise en marché, les données commerciales et l'état de la disponibilité dans un marché donné sont habituellement transmis et mis à jour par les diffuseurs, agissant pour les distributeurs et les éditeurs, ou par les distributeurs assurant un rôle de diffusion.

Auto-distribution

C.5.1- Un éditeur "auto-distribué" est celui qui diffuse et distribue ses propres produits.

C.5.2- La notion d'éditeur auto-distribué signifie simplement que le diffuseur et le distributeur de l'éditeur "abc.xyz" sont le diffuseur "abc.xyz" et le distributeur "abc.xyz". Puisque l'organisation "abc.xyz" s'acquitte des trois rôles simultanément, la BTLF lui confère un identifiant de marque ainsi qu'un identifiant unique d'éditeur/diffuseur/distributeur.

C.5.3- Dès qu'un éditeur "autodistribué" distribue d'autres éditeurs que lui-même ou d'autres marques outre les siennes, il devient un distributeur à part entière. Une seconde organisation est enregistrée à la BTLF et un autre identifiant est attribué.

Version 3.0, 2020-03-23